

TARIFICATION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

Usages résidentiels

- a) Nouvelles constructions: 1^{er} logement: 100\$; 25 \$ par logement additionnel ;
- b) Réparation, rénovation et restauration et transformation, à l'exclusion des travaux d'entretien courant: 15 \$, plus 2 \$ par tranche de 1 000 \$ excédant 5 000 \$ jusqu'à un maximum de 100\$

Usages autres que résidentiels (commercial, communautaire, industriel, agricole, forestier, etc.), permanents ou temporaires

- a) 3 \$ par tranche de 1 000 \$ jusqu'à 100 000 \$;
- b) 1 \$ par 1 000 \$ pour la tranche 100 000 \$ et plus

Bâtiments accessoires

- a) 15 \$ pour le 1^{er} 5 000 \$;
- b) 2 \$ par 1 000 \$ pour l'excédent jusqu'à un maximum de 100\$

TARIFICATION DES PERMIS DE LOTISSEMENT

- a) 40\$ pour le premier lot, 20\$ par lot additionnel.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

1. Changement d'usage ou de destination d'un immeuble: 30\$;
2. Excavation du sol, déplacement d'humus, remblais, déblais, exception faite des travaux d'amélioration des terres agricoles: 0 \$;
3. Exploitation de carrière, sablière, tourbière, extraction de sol de surface, mine et autre exploitation commerciale du même type: 100 \$ dans le cas de la première demande de certificat d'autorisation, 50 \$ pour les années subséquentes et pour chaque emplacement où est pratiquée une telle activité extractive ;
4. Déboisement ou abattage d'arbres:
Déboisement ou abattage d'arbres affectant une zone résidentielle, commerciale, institutionnelle ou communautaire, de villégiature ou une zone mixte comprenant l'un ou l'autre des usages dominants précédemment énoncés ou leur zone de protection telle que définie au règlement de zonage et déboisement ou abattage d'arbres à moins de 70 m d'une voie publique: 0 \$;
Autres: 15 \$.

5. Déplacement d'une construction : 100 \$ en sus du tarif de tout autre permis ou certificat nécessaire en vue notamment de la réparation, la modification, la restauration de ladite construction.
6. Démolition d'une construction:
 - bâtiment destiné à un usage principal: 15 \$;
 - bâtiment destiné à un usage accessoire: 10 \$.
7. Construction, installation, modification ou entretien d'une enseigne, affiche ou panneau-réclame: 30 \$;
8. Usage secondaire: 15 \$ dans le cas d'un usage résidentiel, 100 \$ dans les autres cas ;
9. Usage provisoire: 50\$;
10. Piscine et bassin d'eau (hors terre ou creusée): 15 \$, plus 2 \$ par tranche de 1 000 \$ excédant 5 000 \$;
11. Établissements touristiques de type gîtes touristiques, pensions de famille et tables champêtres et pensions de famille et location de vacances de type airbnb: 50\$.

TARIFICATION DES AUTRES SERVICES DISPENSES PAR LA MUNICIPALITE

Installations septiques

25 \$.

Certificat de conformité aux règlements

25 \$

6.5.3 Ouvrages de captage des eaux souterraines

Émission du certificat d'autorisation: 10 \$